

01/08/2022

Bonsoir

Je vous fait parvenir ce mail pour vous dire un grand non et aussi et un grand mécontentement envers ce projet de concession des plages de pornic.

Ce sont des plages magnifiques, notamment celle du Porteau que j'ai eu la chance de voir sous un soleil radieux.

Alors, laissez les endroits tels qu'ils sont, au lieu de mettre du béton partout, et d'installer des resto ou des transats.

Bien cordialement

Cherel orlane

01/08/2022

Bonjour un bon schéma vaut mieux qu'un long discours.

Merci de regarder cette photo avec 43metres linéaires et 403 M2.

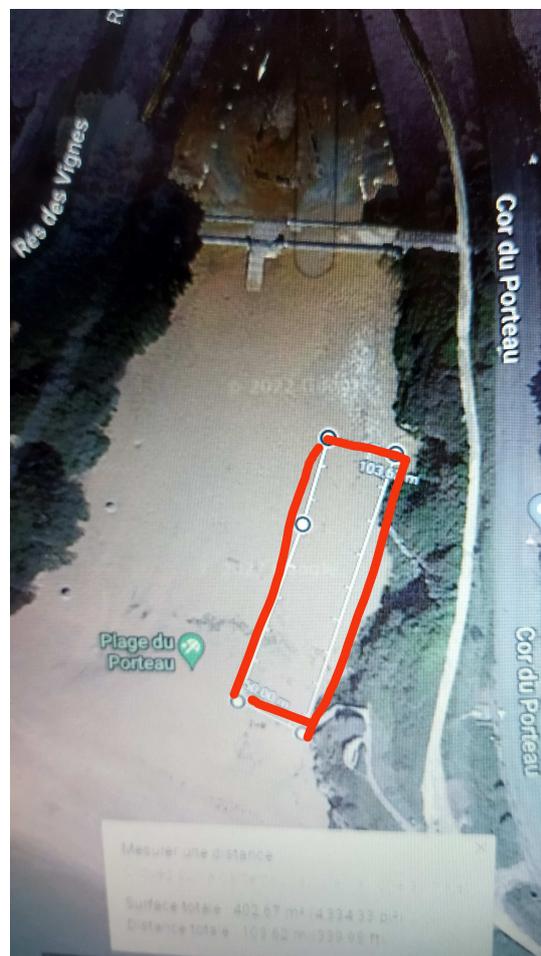
La concession peut ressembler à cette surface !!! Voir photo jointe.

Merci de laisser cette plage à l'état sauvage. Selon l'article 121.23 du code de l'urbanisme.

Nous avons un petit snack déjà qui est fort agréable et bien assez grand en l'occurrence coco galettes.

Bien cordialement.

Famille Jauneau



01/08/2022

Contre la concession sur la plage du Porto à Pornic !

Mathilde Pelletay

01/08/2022

Chère Madame, cher Monsieur,

Je me permets de vous écrire au nom de ma famille présente à Pornic avenue de la Noëveillard depuis 6 générations avec le plus grand bonheur. Sur les concessions des plages en cours de renouvellement je tenais tout d'abord à vous remercier d'interroger les habitants pour obtenir leur opinion.

Globalement je me fais une grand opinion de la plage de la Noëveillard, certes pas très grande mais véritable lieu de vie de Pornic l'été. Le Bahia, la Noé en pôle restauration, la bombonnerie en pôle petite restauration pause sur la plage et le club de plage pour la jeunesse. Tout cela me semble parfaitement équilibré en tant qu'offre. Nos parents nous ont mis au Club de Plage, nous en faisons de même avec nos enfants qu'ils soient avec leurs grands-parents ou nous parents. Nos parents nous ont fait apprendre à nager au club, nous faisons apprendre à nos enfants au club.

Le club de plage est une offre vraiment très qualitative avec cependant trois axes à développer :

- activités sportives le matin notamment pour les adultes,
- activités plus sportives avec plus de paddle, kayak, planche, voile légère de prêt (ce qui existait d'ailleurs quand j'étais jeune),
- activités pour les adolescents 14 - 18 ans qui pour l'instant n'ont pas assez d'offres sur Pornic,

Je pense aussi que le club devrait ouvrir plus sur l'année pour nous accueillir plus largement.

Enfin je pense que le club de plage doit être étoffé d'une offre de petite restauration et qu'à ce titre il faut y ajouter la bombonnerie / cabines comme activité. Tous les clubs façade Manche / Atlantique que je connais ont une activité petite restauration / débit de boisson qui est très intéressante pour bénéficier d'un effet club de plage plus complet.

Concernant la partie bombonnerie / cabines, pour moi il faut impérativement qu'elles soient vraiment refaites dignement avec des toilettes publiques dignes de ce nom, les plafonds qui s'effondrent dans le respect du style architectural.

Je reste à votre disposition et vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer mes sentiments respectueux,

Waleran GUINARD

02/08/2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je reviens sur mon courriel du 28 juillet 2022.

En ce qui concerne ce projet de concession, il apparaît à l'évidence que l'installation d'un bar restaurant près de la plage, ne peut être que préjudiciable à la tranquillité des riverains.

Ces riverains, dont je suis, redoutent d' être les victimes de "joyeux fêtards " indifférents aux nuisances qu'ils causent .

Surtout à la tombée du jour.

Merci de bien vouloir prendre en considération ce courriel.

En vous priant de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur à mon entière considération.

Marie Françoise CANAT de CHIZY

03/08/2022

Bonjour Madame la Commissaire-enquêteur,

Je vous interpelle sur le lot 6 concernant le club de plage situé sur la plage de la Noëveillard.

Parmi les propositions de concession, le lot 6 concernant le club est une des seules propositions à la fois destinée aux enfants, à visée éducative et présentant un intérêt de santé publique.

Le Club propose aux enfants de 3 ans à 14 ans des activités sportives dont des cours de natation. Le Club met en avant la camaraderie, l'activité sportive et physique et les joies de la plage.

Nous sommes confrontés de plus en plus à des incivilités. Le club par sa présence, sa mission éducative et la présence des enfants constitue selon moi un réel frein à la délinquance.

Pornic est une station balnéaire familiale. Le club contribue fortement à cet esprit « famille ».

Le club prend en charge les enfant à partir de 3 ans (ce qui est rare). Pour les non résidants permanents de Pornic, le club demeure un mode de garde collectif accessible. Il permet à de nombreux parents de rester en télétravail sereinement à Pornic pendant l'essentiel des mois de juillet et d'août.

Malheureusement, Pornic ne compte plus qu'un seul club de plage (contre au moins 3 dans les année 1980) ouvert uniquement pendant les mois de juillet et d'août. Des communes proches aimeraient disposer d'un club mais peinent à trouver un responsable.

Je vous encourage à aller voir le travail que font Mr Gautier et son équipe.

Vous constaterez l'énergie nécessaire pour assumer le bon fonctionnement, la joie des enfants et le soulagement des parents et grand parents.

Vous constaterez également que l'exploitation des clubs de plage demande du personnel qualifié en nombre suffisant pour encadrer les enfants et donner les cours de natation.

Cette année le Club (notamment la piscine) a encore été vandalisé. La « courte » plage d'ouverture (juillet – août uniquement), les dégradations dues aux vandalisations, nuisent fortement à la rentabilité du Club. Une solution simple pour améliorer la viabilité du club de plage serait de lui adjoindre une autorisation de vente de boisson et de petite restauration. Cela correspond au modèle adopté pour la plus part des clubs de plage (voir notamment la Baule par exemple).

Or, cela ne semble malheureusement pas inclus dans le projet actuel de concession. Le lot 6 ne dispose pas d'une autorisation de vente de boisson et de petite restauration.

La présence à Pornic d'un club est un véritable service aux Familles.

La possibilité que grâce à l'ajout d'une autorisation de vente de boisson et de petite restauration, le club puisse être ouvert sur une plus longue période serait particulièrement attrayant.

J'espère que la mairie de Pornic et le département soutiendront le maintien du club, réel initiative de santé publique, en ajoutant au lot 6 une concession de débit de boisson.

Sincères Salutations,

Astrid Burdeau

03/08/2022

Bonjour

Suite à la consultation du projet je m'interroge sur la nature des « activités balnéaires » qui pourraient être installées aux Sablons compte tenu de l'étroitesse de la crique.

Je souhaiterais vous alerter sur la nécessaire vigilance de conserver un espace de baignade suffisant.

Cordialement

Christine MOSSE

04/08/2022

Madame la commissaire chargée de l'enquête d'utilité publique,

Si la concession des six plages, ( le Pormain, le Porteau, les sablons, les grandes vallées, la Noéveillard, la Birochère) à la ville de Pornic ne pose aucun problème, il n'en est pas de même des sous concessions à des fins commerciales.

Dans le dossier n°13 paragraphe A 1 on peut lire :

**usages des espaces terrestres ou marins.**

**Les espaces concédés, six plages, sont réservés à l'usage balnéaire.**

Peut-on dire que l'activité d'un bar est un usage balnéaire ? La réponse est non.

Peut-on dire que le service de restauration des sablons est un usage balnéaire ? La réponse est non.

Ces deux activités sont purement commerciales. Les plages de Pornic n'y sont pas adaptées.

Comment demander au citoyen de respecter les règles établies si les villes interprètent à leur façon les règlements ?

Prétendre que le bar des sablons apporte une attractivité à la plage des sablons est une vue de l'esprit. De nombreux utilisateurs de cette plage l'ont quittée en raison du manque de place dû à l'extension du bar.

Il y a ceux qui peuvent se payer des consommations, et bénéficier de chaises longues, de parasols et les autres qui doivent se frayer un chemin pour trouver, avec de la chance, un espace pour poser sa serviette lors des grandes marées. La plage devient alors un espace privé !!! Les sablons ont perdu leur âme. Pourquoi vouloir renouveler la sous concession et en créer de nouvelles ?

La nature appartient à tous, il faut la préserver et non la transformer en zone commerciale au bénéfice des plus aisés.

La surconsommation est une des causes du dérèglement climatique. Que fait la ville de Pornic, elle la favorise ? **L'acheminement des produits nécessaires au fonctionnement du bar, du service de restauration entraîne inévitablement des émissions de CO2. Hors ces activités ( bar, restauration) ne sont pas essentielles.**

Les plages de Pornic étaient tout aussi attractives sans bar et sans restauration.

On ne peut pas dire que la protection de l'environnement et du patrimoine sont des priorités et, en même temps, créer de nouvelles activités, n'ayant aucune nécessité, contribuant à une aggravation de la situation.

Georges Thuault

04/08/2022

Madame,

Ayant pris connaissance du projet de la ville de Pornic concernant la reconduction de la concession de la plage du Portmain, il nous est apparu essentiel de vous faire part de nos inquiétudes en tant que riverains de longue date.

Le projet tel que présenté dans les documents à disposition du public semble servir une logique économique à court terme, en complet décalage avec les problématiques de sauvegarde du bien commun, et de sobriété écologique qui s'imposent en 2022 - quand les températures atteignent de tels niveaux.

Rappelons d'abord que la plage du Portmain, et ses riverains, doit souffrir les nuisances sonores, olfactives et écologiques liées à la plateforme de mise à l'eau. Chaque année se bousculent des embarcations diverses et variées dont les gaz d'échappement se répandent allègrement dans l'eau. Aucune régulation d'aucune sorte n'est jamais appliquée.

La plage doit aussi composer avec une pratique tout droit sortie d'un autre âge: le « nettoyage » au tracteur effectué tous les matins d'été. Au-delà du gâchis de carburant que représente l'opération, est-il nécessaire de l'évoquer tant cela est évident, comment peut-on encore maintenir cette pratique ? Si l'objectif est de débarrasser la plage des déchets, il n'est pas rempli. Le passage de la « grille » utilisée enfouit plutôt les déchets dans le sable et étale les cailloux, poussières et morceaux de bitume issus du parking sur la plage. De plus, on peut légitimement se poser la question de l'impact du passage d'un engin aussi lourd sur la dune chaque jour. Enfin, à l'heure où la préservation des écosystèmes semble l'une des armes les plus efficaces contre le changement climatique, comment peut-on encore penser que venir chaque matin labourer l'estran, et avec lui ses habitants, pour rendre la plage « propre » est une bonne idée?! Nous invitons les sceptiques à comparer la couleur de leurs pieds après une balade sur la plage principale du Portmain, et après une balade sur l'une de ses « petites sœurs ». Ils comprendront vite que la plage la plus propre n'est pas celle qui bénéficie d'un nettoyage.

Nous l'avons brièvement évoqué plus haut, le parking collé à la plage apporte poussière et gravas sur le sable. Hélas, c'est là un de ses moindres défauts. Cet espace, s'il paraît bien sûr de prime abord fort pratique est un vrai motif d'inquiétude et de mécontentement pour qui aime le Portmain. Sa présence apporte les gaz d'échappement et autres déchets « mécaniques » dangereusement près de l'océan. Elle permet à plus d'un de venir gratuitement se servir en sable. Elle implique une circulation, l'été, à la limite du supportable tant pour les riverains que pour les vacanciers : incivilités, bruits, bouchons, gaz d'échappement (encore!)... La nuit, ce même parking se couvre de vans aménagés et devient, comme le parking de la plateforme de mise à l'eau, un camping sauvage extrêmement prisé. D'autant qu'il offre sanitaires et accès illimité à l'eau potable (au prix de l'eau à Pornic, c'est un joli cadeau). Là encore, aucune régulation d'aucune sorte n'est appliquée. Quid des déchets? Quid de la quasi privatisation, certains jours, d'une bonne partie de ce parking par des vacanciers qui s'installent largement, allant parfois jusqu'à bloquer l'un des accès à la plage?

Notre pauvre Portmain n'a-t-il donc pas assez de problèmes comme cela, que la municipalité de Pornic ne lui en rajoute encore ?! Et sous des prétextes fallacieux qui plus est?

On évoquera d'abord le cas du Papagayo. Que sa présence plaise ou non, elle nous semble tout de même préférable à un espace bétonné vide le long de la plateforme de mise à l'eau (dont les conditions de construction et l'éventuelle destruction pourraient également faire un bon sujet de consultation publique, à bon entendeur...). On ajoutera néanmoins que son caractère « nécessaire » pour la vie de quartier, tel qu'évoqué dans le dossier, ne peut être envisagé comme tel que par une personne ne connaissant que peu ce petit lieu dit, dont tout le charme réside, précisément, dans son calme, et son caractère familial. Néanmoins que se cache-t-il derrière la « location de matériel balnéaire » évoquée dans les textes de la mairie? Devra-t-on laisser l'espace public être privatisé, monétisé? Le Portmain deviendra-t-il une de ces tristes plages mortes envahies par les transats ou les paddles, où seule la carte bleue donne le droit de s'installer et de profiter de l'océan? Il y a là nécessité d'éclaircissement, sinon d'abandon pur et simple.

Le second volet, la concession pour un « club de plage », nous paraît relever de la même logique: privatisation et monétisation. Encore une fois la logique écologique échappe totalement à la mairie qui envisage sans sourciller de construire un bassin de nage sur la plage, à vingt mètres de l'océan. Ne marcherait-on pas sur la tête ici ? De plus, les plans prévisionnels, indiquant habilement une ligne d'eau à mi-marée sont loin de rendre compte de l'amputation que représenterait un tel projet. Tracer la même ligne d'eau à la marée haute d'un gros coefficient d'été mettrait immédiatement en valeur le peu de place laissée aux usagers non-payants de la plage. L'implantation en bas de la dune laisse également présager du pire pour sa sauvegarde.

Bref, concession du Papagayo mise à part (avec toutefois la réserve que les conditions devraient être discutées de très près avec les voisins immédiats) l'ensemble de ce projet nous apparaît ubuesque! Quel décalage avec notre époque ! Quel décalage avec le lieu qui a déjà tant à souffrir ! Nous refusons de voir cet endroit que nous aimons, qui a vu grandir plusieurs générations de notre famille, être sacrifié sur l'autel du profit balnéaire et de l'exploitation écervelée des ressources naturelles. Par respect pour ce lieu, nous voulons pour lui le meilleur, et le meilleur ne nous semble pas dans ce projet.

N'a serait-il pas plus judicieux afin de préserver la ressource, le paysage, d'envisager plutôt un réaménagement de l'accès à la plage? Ne devrait-on pas s'inquiéter de la baisse de la qualité de l'eau? Ne devrait-on pas s'inquiéter d'éduquer? De protéger ? De partager?

Là se trouvent selon nous les vrais motifs de travail et d'inquiétude.

En vous assurant madame, de notre estime,

Famille Bitaud

04/08/2022

La lecture de la quarantaine d'observations présentes sur le site à ce jour démontre un fort attachement des contributeurs au caractère calme et familial des plages de Pornic, le souhait qu'il soit préservé dans le cadre de ces concessions ... et, par expérience, la crainte qu'il ne le soit pas !

En présence d'un club de plage, on comprend qu'une activité associée de « bar/petite restauration », strictement limitée et bien encadrée, soit exercée pour l'agrément des utilisateurs et/ou l'équilibre financier du club.

Dans pratiquement tous les cas, une installation commerciale de restauration est désapprouvée ou fortement redoutée pour ses conséquences négatives bien connues.

D'une part, parce que le mercantilisme, on le constate déjà actuellement, pousse progressivement à l'élargissement des activités, des horaires pratiqués et des surfaces occupées, à l'augmentation des nuisances et des déchets, aux dégradations par des consommateurs non contrôlés, etc. ... et à l'impossibilité, croissante au fil des années, d'intervenir en cas d'excès.

D'autre part, parce qu'un cahier des charges d'exploitation n'existe peut-être pas ; ou s'il existe, parce qu'il n'est pas accessible au public ; et de surcroît, s'il existe, parce qu'il est bien difficile d'identifier et de faire intervenir l'autorité compétente. On constate cela aussi tous les jours pour la circulation, le stationnement, les diverses nuisances sur les plages ou aux alentours, les activités bruyantes, etc.

Sans répéter les diverses précautions pratiques demandées par ailleurs dans le cadre de l'enquête, je me permets de faire deux propositions :

1 - un cahier des charges, c'est-à-dire un règlement d'exploitation précis, imposé au sous-traitant et accessible au public (pourquoi pas sur le site internet de la commune ?). Ceci limiterait les risques de dérive de l'exploitation et faciliterait une intervention à l'amiable auprès de l'exploitant (surface occupée, nuisances, ...)

2 - un référent, élu ou non, mais clairement identifié, joignable par chacun dans ce cadre. Ceci permettrait de signaler les écarts excessifs ou répétés et en cas de besoin, de les faire cesser.

Pour les douze années de concession à venir, cela vaut peut-être la peine de prendre dès le début de simples et saines précautions ?

Concernant le Porteau, dans une zone très densément urbanisée, je pensais qu'après des années de difficultés et la suppression de telles activités, on était arrivés à un fragile équilibre ... On va le remettre en cause. Je n'en vois pas l'intérêt et bien que n'étant pas directement concerné par les nuisances, j'exprime donc mon opposition.

JF.ARCHAMBAULT

Bonjour

Nous sommes sur Pornic depuis 1962 dans la maison des parents et propriétaires depuis 35 ans dans le quartier de la Noëveillard.

Parmi les intérêts dominants , bien sûr il y a la plage de la Noëveillard et son club de plage . Nos 2 filles y ont faits de nombreux séjours et y ont appris à nager , il en est de même de nos 7 petits enfants .

En grandissant les enfants glissent doucement du club de plage au club nautique avec fréquemment des déjeuners sandwiches sur la plage à la Bonbonnière lorsque les horaires des stages sont propices compte tenu des marées. Bien entendu tout ceci leur a permis de tisser des relations et d'apprécier l'environnement tant et si bien que notre fille aînée vient d'acheter une maison à Préfailles;

Tout ceci pour dire que le maintien d'un bon club de plage est indispensable d'autant plus que tous les autres clubs ont disparus ( Le Porteau, La Source ) ce qui conduit les gens de Gourmalon à venir à la Noëveillard . Le défaut actuel est l'absence d'activité structurée sur la plage pour les ados ( 14 à 18 ans ) et donc un loueur de paddle kayak et autre serait utile à condition de rétablir le chenal sur la partie droite de la plage, il en serait de même d'une activité volley ball de plage.

Coté restauration et bar , l'orientation de la Villa Noe et du Bahia vers un espace plus lounge et élitiste , rend nécessaire un bar de plage basique qui pourrait être lié au Club de plage et permettre à celui ci d'être ouvert avec une amplitude plus grande ( au moins de mai à septembre)

Il n'en reste pas moins que le problème majeur de cette plage est le non respect des règles municipales de jour comme de nuit ( musique, alcool, chiens ) Personne ne gère cela , ni la SNSM, ni la police municipale ni la gendarmerie encore moins les gérants du Bahia qui vendent l'alcool jusque tard dans la nuit .

Dernier volet les cabines de bains qui font à l'évidence partie du patrimoine de Pornic sont dans un état déplorable ( ainsi que les WC) j'ai arrêté la location d'une cabine car des morceaux de plafond en béton tombaient .

--Patrice et Francine HIBON

04/08/2022

Madame, Monsieur,

Cela fait 50 ans que j'ai choisi Sainte-Marie sur mer pour sa côte sauvage et naturelle.

La ville de Pornic a toujours été dans une démarche de protection de ses côtes, ses plages et ses criques, c'est-à-dire de son patrimoine.

C'est pourquoi je m'oppose fortement aujourd'hui au projet de concession des 6 plages de Pornic à but commercial et lucratif au dépend des usagers des plages et de l'espace naturel.

Plage des sablons:

Comme vous l'écrivez dans le document 8 - plans d'aménagement de la concession - la plage des sablons a une faible capacité d'accueil.

Le petit bar-cabane qui s'y est installé il y a quelques années, qui offrait boissons et sandwiches, augmente radicalement sa surface chaque année et sa petite restauration rapide est devenue une vraie restauration. A ces quelques chaises se sont ajoutées de nombreuses chaises longues, tables, parasols, piquets de parasol (qui restent toute la nuit ancrés dans le sable dans lesquels on se cogne la nuit lors d'une balade nocturne). La corde et les piquets, qui délimitent le territoire que s'approprie le bar-restaurant, s'avancent chaque année vers la mer. La plage pour tout le monde se fait chaque année plus petite.

Aux grandes marées, il n'y plus de plage, les criques aux alentours des sablons, montbeau, la criques des orphelins etc sont recouvertes par la mer, tout le monde vient alors à la plage des sablons où il reste encore un peu de plage. Mais le bar-restaurant est là et ne fait de place à personne sauf contre consommation bien-sûr. Alors faute de place (gratuite), les gens se réfugient sur les rochers.

A présent, le bar-restaurant s'étend de la descente sur la plage (qu'il occupe et occulte) jusqu'au rocher au milieu de la plage. Ce rocher, beaucoup de personnes vous le dirons avec nostalgie, a vu des générations d'enfants s'y "réfugier", y jouer, en sauter en commençant par moi et mon fils qui aujourd'hui encore le regarde avec envie, mais il y a le bar et si, il y a de temps en temps une petite place pour sauter, cela envoie du sable sur les clients du bar-restaurant, alors on vous demande d'allez ailleurs.

Vos explications sont floues:

- dans certains documents vous écrivez : bar-petite restauration, d'en d'autres bar-restaurant. Cela ne représente pas les mêmes espaces et les mêmes nuisances. La petite restauration est depuis quelques années devenue un restaurant. Les camions de livraisons le matin ferment l'accès à la plage. Cette année le bar-restaurant est fermé le mardi. Ce jour là, la plage est beaucoup plus calme et c'est là que l'on mesure la nuisance sonore du bar-restaurant.

- location balnéaire: de quoi parlez vous? parasol? chaises? matelas? bateaux? paddles? si le soir, les paddles seront rangés dans un local approprié, la journée ils seront garés sur la plage au bords de l'eau et la surface à cet effet s'ajoutera allègrement aux 200m<sup>2</sup> max.

Plage des grandes Vallée: idem

Plage du Porteau: idem

Plage de la Birochère: idem

Plage du Portmain: idem

Conclusion:

- NON à la concession des plages de Pornic à des fins commerciales!

- OUI au retour à la plage pour tous et à la préservation du patrimoine naturel.

- OUI à l'amélioration des pistes cyclables et de sa signalétique.

a.thuault

04/08/2022

Bonjour,

Suite à votre enquête des concessions des plages voici notre avis de Pornicais.

Sur la plage de la Noeveillard il serai souhaitable de diversifier les activités du club de Plage (comme sur la Plage de Saint Brevin, la Baule, etc). Notre vision de ce lieu doit être intergénérationnel dédié au sport, à la détente et aux loisirs pour toute la famille pouvant être ouvert la moitié de l'année.

Quelques exemples de services pouvant être proposer :

Club enfant, (possibilité de privatiser pour les anniversaires )

Ecole de natation,

Club de Gym,

Location matériel de Plage,

Club House,

Buvette Snack ,

Tout ces pôles génèrent naturellement sur une plage un espace de liberté, sécurisé, en lieu de rencontre.

Bonne journée

Valérie et Alexandre

04/08/2022

Bonjour,

Le bar de la plage des sablons s'agrandit tous les ans. Je ne peux plus monter sur le rocher-bateau au milieu de la plage, observer les gens, jouer aux pirates, m'y faire de nouveaux amis et sauter du rocher sans me faire disputer car je dérange les gens du bar.

S'il vous plait, enlevez le bar, rendez la plage et les rochers aux enfants !!!!!

emilo, 11 ans

04/08/2022

Madame la commissaire enquêtrice,

Électeur à Pornic, je réside sur la corniche le long de la plage du Porteau. Après examen de tous les documents pdf mis à disposition sur le site de la préfecture, je viens vers vous **dans le cadre de l'enquête dite "d'utilité publique" avant sa clôture**, le 5 Aout. Je vous demande d'émettre, auprès du préfet, les plus grandes réserves concernant les projets de sous concession proposés par la mairie. Ces projets sont tout à fait inadaptés à nos petites plages de quartier. La largeur réelle de front de mer, sur la plage du Porteau, varie de 40 à 60 mètres à peine selon les marées. Il suffit de consulter le plan de configuration en couloir étroit face à la mer, mieux, de fréquenter la plage du Porteau, pour comprendre l'inutilité et l'incongruité d'une prétendue activité de location de matériel balnéaire, indispensable réglementairement comme "**activité d'intérêt public balnéaire" autorisée (articles 2.4, 2.5, 2.6 du contrat de concession des plages naturelles de Pornic, document 4) dans le but de pouvoir y adjoindre une activité dérogatoire, dite « complémentaire » de bar-restauration plus lucrative, malvenue sur la plage**. Les documents présentés ne fixent aucun cadre suffisamment précis, contrainte stricte, horaire, licence, nature, surface propre des bâtiments sur l'emprise totale, aire spécifique réservée pour l'activité bar –restauration dans la zone de 400 m<sup>2</sup> confisquée à la plage. **Ne laissez pas la porte ouverte à toutes les exploitations des failles réglementaires et usages abusifs des sous concessions de plage**.

Actuellement, depuis plusieurs années un petit commerçant ambulant: "coco galette" propose pendant la journée des glaces, rafraîchissement et sandwiches sur **le petit triangle central du parking attenant à la plage, emplacement idéal, discret et restreint, sans gêne pour les riverains. La petite camionnette boutique très discrète stationne le matin, et repart chaque soir avec tout son matériel. S'il doit y avoir sous concession, c'est à cet endroit limité et sous cette forme restrictive**.

On peut s'interroger sur **l'utilité publique de restreindre sur une petite plage, l'espace naturel des baigneurs, des jeux d'enfants et des activités balnéaires et sportives de plage comme le beach volley, pour y installer un débit de boissons et un point de restauration** et attirer les consommateurs en tout genre avec toutes les nuisances extérieures aux activités de plage (bruits des livraisons, collecte des bouteilles vides, radios, sono; ébriété, bagarres; fumées, odeurs de friture, déchets... Nous redoutons aussi la venue des consommateurs extérieurs qui se fixent, après la fermeture, autour de ces lieux attractifs, le soir et la nuit avec leur propres réserves d'alcool, des baffles connectés, autoradios à fond avec portières ouvertes sur le parking, les violences, les rodéos près du rond point. **Le préfet et la municipalité connaissent pourtant déjà trop bien ce type de nuisances dans ce quartier**. Les riverains retrouvent à peine le calme et la quiétude du quartier, après trente ans de lutte pour obtenir la fermeture des discothèques (initialement des crêperies). Les débordements dans l'environnement et les désordres autour de ces établissements étaient insupportables avec plusieurs faits divers dramatiques. Les autorités ont-elles déjà oublié, pour nous imposer un retour progressif à cette vie infernale?

Enfin, sur la forme (article 3 de l'arrêté préfectoral du 13 Juin 2022 document1), **l'affichage public de cette enquête a été fait de façon trop discrète sur un seul des 3 accès à la plage du Porteau (parking) par une petite affichette orange remplacée mi juillet par un panneau jaune de plus**

**grand format. Rien au niveau des deux accès piétons principaux (escaliers) qui sont les plus pratiqués.** Très rares sont les usagers habituels de la plage informés. Nous pouvons avoir quelques doutes sur la réelle publicité et la large diffusion légale de l'information.

Les nombreux avis que j'ai pu consulter dans vos documents publics intitulés "observations" manifestent des grosses inquiétude et sont, pour la plupart, des protestations qui condamnent les projets actuels de sous concession attribuée pour les activités de bar-restauration sur nos plages de quartier. Aussi, s'il vous plait, **je vous prie, dans vos conclusions accordant le renouvellement des concessions, d'émettre les plus grandes réserves auprès du préfet concernant les sous concessions proposées par la mairie à but essentiellement lucratif et non d'intérêt public, au détriment des usagers réguliers et de la paix des quartiers concernés . Ce projet est tout à fait inadapté a nos petites plages en particulier au Porteau et non conforme à l'esprit de l'article 2.5 du contrat de concession : « Répondre aux besoins du service public balnéaire et être en rapport direct avec l'exploitation de la plage »**

Meilleurs sentiments

C. Perret

04/08/2022

À l'attention du commissaire enquêteur : Madame Rousseau,

Je vous remercie de nous donner l'opportunité de pouvoir nous exprimer ici.

Suite à l'enquête publique réalisée concernant les concessions de 6 plages pornicaises, je souhaite donc faire quelques observations.

Il me paraît judicieux, voire indispensable de rassembler le lot 6 et 7 de la plage de la Noëveillard (où j'ai passé la majeure partie de mon enfance). Nous le savons tous, mais pour assurer la survie du Club Mickey, celui-ci doit pouvoir évoluer et diversifier ses activités. Il est donc, à mon avis, nécessaire de le doter d'un "snack bar"- location de matériel...Cela permettrait au Club Mickey d'être plus rentable, d'avoir une source de revenus additionnels, de mieux absorber ses divers coûts liés à l'installation et à la désinstallation du club. Par conséquent, le Club devrait pouvoir ouvrir 6 mois de l'année vs 2 mois actuellement (pour le plus grand bonheur des enfants et des parents).

Par ailleurs, en ce qui concerne les concessions existantes de la plage du Portmain, des Sablons et des Grandes Vallées, il me semble évident que les gestionnaires actuels doivent conserver leurs concessions. Ils travaillent "d'arrache-pied" depuis de plusieurs années, leurs concepts de bar-restaurant ont fait leurs preuves, animent nos quartiers, et permettent à tous les Pornicais d'avoir un havre de paix d'avril à septembre, les pieds dans l'eau.

Je vous remercie de prendre en compte mes observations.

Bien à vous,

Alix Gayet-Laraison

Pornic, le 4 août 2022

A l'attention de Madame Rousseau, commissaire-enquêtrice

Madame,

Je m'interroge sur le bien-fondé de créer un nouvel espace aménagé sur l'une des plages de Pornic. Les plages de Pornic-ouest proposent actuellement une diversité permettant à chacun de trouver ce qui lui correspond avec la Noëveillard – restauration et club de plage – les Grandes Vallées – restauration – Montbeau – rochers et pêche à pied – Les Sablons – transats et petite restauration – Le Porteau – Plage de sable – Le Portmain – bar de plage – plus toutes les petites criques et même à l'écart une plage naturiste.

Pourquoi supprimer la seule qui permette à marée haute comme à marée basse les jeux de ballons et autres, spontanés ou organisés par différents groupes constitués, à l'écart des personnes se reposant sur le sable ?

Pourquoi rajouter la pollution et les nuisances qui seront nécessairement engendrées alors que la demande actuelle tend de plus en plus vers des espaces naturels, et ce à proximité d'une zone protégée ? Une simple amélioration de la restauration de plage existant déjà sur le site permettrait de préserver les caractéristiques actuelles de cette plage tout en apportant un service de qualité aux utilisateurs.

Respectueusement,

Martine Deslandres

04/08/2022

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Bonjour,

Résident à l'année à Pornic, je souhaite par ma contribution retenir votre attention quant à la concession de la plage de la Noëveillard. Cette plage est désormais la seule à Pornic offrant un club de plage qu'il est indispensable de préserver, développer et pérenniser. Mes deux enfants le fréquentent chaque été, tout comme moi, mon frère et ma sœur lorsque nous étions enfants. J'ai, comme mes enfants, appris à nager en grande partie grâce au professionnalisme des encadrant de ce club. Nous avons grâce à lui lié des amitiés qui perdurent depuis.

Cette infrastructure sportive est indissociable d'une station balnéaire comme Pornic pour le bien être des enfants.

Il semble aujourd'hui indispensable que l'offre de service de ce club soit complétée par une offre de restauration, objet du lot 7 de cette consultation. En effet, associée au club, celle-ci permettrait d'offrir un accueil en journée continue pour les enfants du club, et offrir une vraie alternative au seul centre de loisir de Monval (très excentré) sur la commune, qui compte d'ailleurs de plus en plus de familles résidentes à l'année. La diversification de l'activité du club est nécessaire à sa rentabilité pour assurer sa continuité et ne pas le voir disparaître comme cela a été le cas pour les autres clubs de plage de Pornic.

Je vous prie de bien vouloir accepter mes respectueuses salutations.

Pascal Lebeau

04/08/2022

Monsieur le Maire

Je pensais naïvement que la municipalité de PORNIC serait en faveur de la protection de l'environnement ayant une côte composée de petites criques, ce qui fait son charme et non par de médiocres paiements de redevances en contrepartie de concessions de plages au grand désavantage des vacanciers et des résidents de plus en plus nombreux vu le développement du bâti sur STE MARIE .

En particulier la plage des sablons que je fréquente ainsi que les membres de ma famille depuis mon enfance n'a pas l'espace suffisant notamment à marée haute – sans même évoquer l'extension prévue des marées avec le réchauffement climatique- pour continuer l'agrandissement chaque année un peu plus conséquent de l'emplacement affecte au bar et ses rangées de chaises longues et parasols

Il ne faut pas rêver, vous n'avez pas LA BAULE ou même ST BREVIN

C'est pourquoi je m'oppose à votre projet de concession des plages de Pornic en espérant fortement de la part de la municipalité une réflexion de bon sens

C.EMERY

Pornic, le 4 août 2022

Concerne : Concession de la plage du Porteau à Pornic

A l'attention de Madame Rousseau, commissaire-enquêtrice

Madame,

La restauration rapide existante de « Coco Galette » est appréciée et suffisante, elle pourrait éventuellement s'étoffer en élargissant son offre. Une petite structure comme la sienne favorise une relation humaine contrairement aux bars de plage à vocation de rentabilité maximale.

L'installation de ce restaurant de plage neutraliserait certes le haut de la plage (moins utilisé que le bord de mer) mais supprimerait alors l'emplacement utilisé pour les parties de volley (voir pièce jointe), entraînements de rugby, voire entraînements sportifs des sauveteurs (ce matin encore) et régulièrement utilisé par les centres aérés et les colonies de vacances.

Par ailleurs le document d'enquête publique comporte de nombreuses inconnues, voire approximations :

- L'aménagement proposé ne précise aucunement l'obligation de moyens mis en place (et de résultat) contre la nuisance sonore de jour comme de nuit. Lors d'une construction de restauration il est exigé une mesure préalable sonore de l'environnement puis en fonctionnement, est ce bien le cas et la limitation d'augmentation du bruit retenue est elle la même, et quelles seront les mesures correctives exigées ?
- Le document ne précise pas les horaires de fonctionnement et encore moins les possibles « dérogations » et leur nombre maximal (voire les abus de concerts du Papagayo au Portmain).
- Les restaurations s'accompagnent d'émissions d'odeurs très envahissantes. Nous le constatons à chaque « fête de la moule ou de la galette » mais ce n'est aucunement un problème puisque il s'agit d'événements très ponctuels et fort appréciés.

Par contre une concession émettrait des odeurs toute la journée et dans la soirée.

Quelles sont les mesures exigées en terme de filtration des fumées ?

- Le document évoque le stationnement d'une manière quelque peu irréaliste voire idyllique. Il existe certes 44 places de stationnement mais durant la saison un tiers est squatté par les camping-cars, le stationnement le long de la corniche a été réglementé mais n'est pas respecté et les navettes ne sont hélas pas suffisamment nombreuses pour assurer un délestage notable de la voiture vers le bus.
- Enfin la population additionnelle devrait se contenter du seul WC existant, beaucoup de plagistes actuels préférant hélas déjà se contenter du bord de plage ce qui relève d'une hygiène plus que douteuse.

Comptant sur la prise en compte de ces remarques,

Alain Billard

05/08/2022

Monsieur,

J'ai pris note du changement de concession pour la plage du Porteau affiché par vos services , et dont je vous remercie .

Pour plus renseignements, je suis allée consulter votre site et je suis surprise par votre projet d'installation d'un restaurant saisonnier.

Native et résidente du Porteau depuis ma naissance, j'ai malheureusement constaté que la mer grignotait déjà la plage et qu'il est question de la réduire à nouveau par la présence d'un bâtiment saisonnier qui, en plus peut créer des nuisances que nous recrutons, les ayant subis pendant des années ( discothèques).....

Pour mémoire, la plage est un lieu de liberté, ou chacun peut gracieusement profiter de cet espace à sa guise.

En espérant, Monsieur, avoir attirer votre attention sur cette plage qui est si jolie telle quelle, Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées .

Bernadette Charles-Leon

05/08/2022

Est-il vraiment nécessaire d'offrir ainsi des concessions à des opérateurs privés pour les plages de Pornic très réduites en surface? Un entretien régulier des services de la Mairie pourrait suffire en bien des endroits à maintenir les lieux état d'accueillir ceux qui au premier chef y viennent pour profiter des bains et du plus de surface de plage possible. Je me joins à toutes les critiques concernant la plage des Sablons et à l'occupation pratiquement totale de la plage à marée haute par un restaurant. Comment peut se justifier cette installation?

Je regrette également qu'une action vigoureuse ne soit pas menée à la Plage de la Source qui est une plage très fréquentée, la première à portée des habitants arrivant par le train et désireux de passer une journée à la plage. La Source est la plage la plus directe par exemple pour les nantais empruntant le train. Un conflit de territoire absolument anachronique est an jeu entre la direction de la thalassothérapie et la Mairie qui pourtant ne doit pas manquer de moyens pour modifier ce statut qui. Résultat une plage d'une qualité très moyenne. PAS de toilettes publiques accessibles aux handicapés, toilettes accessibles en traversant des tables du restaurant de la Thalasso. Alors que d'anciennes cabines en rez-de-chaussée de parapet sont inemployées mais qu'une buvette propriété de la Source s'y est installée. Par de point d'eau pour se laver les mains en sortant des toilettes?

À quand une visite d'un comité d'Hygiène sur place.

Bien à vous.

G. Mettra